



**Liste des délibérations du Conseil Municipal
du 20 Mars 2025**

Date de convocation vendredi 14 mars 2025

Date et heure de séance 20 mars 2025 à 18h15

Heure de levée de la séance 20h45

Pouvoir Gilles COLLANGE qui a donné pouvoir à Daniel POMMIER
Maxime CONDON qui a donnée pouvoir à Cécile GALLIEN

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé et mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie	Unanimité
N°2-1	DIA parcelles AD 127,128,151	Ne pas préempter	Unanimité
N°2-2	DIA parcelle AP 405	Ne pas préempter	Unanimité
N°2-3	DIA parcelle AH 99	Ne pas préempter	Unanimité
N°2-4	DIA parcelle AH 462	Ne pas préempter	Unanimité
N°3	DIA commerciale	Ne pas préempter	Unanimité
N°4	Demande de servitude sur la parcelle cadastrée section AX 291 au Lieudit Les Terrasses	<ul style="list-style-type: none"> * D'autoriser Madame la Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'établissement de cette convention * De consentir l'établissement d'une servitude de passage d'un système de canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle AX 291 * De consentir l'aménagement de cette canalisation d'eaux pluviales selon croquis ci-joint sur la parcelle AX 291 * D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document qui serait nécessaire à l'accomplissement du présent dossier ; * De faire supporter à la Commune de VOREY, les frais induits par cet aménagement ainsi que ceux émanant à l'établissement de l'acte administratif et à sa publication ; * De désigner Madame Chantal Meurice adjointe à l'urbanisme aux fins de représentation de la Commune dans l'acte constitutif d'une servitude de canalisation d'eaux pluviales. 	Unanimité
N°5.1	Travaux d'éclairage public au bourg Tranche 2	<ul style="list-style-type: none"> * D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Madame La Maire, * De confier la réalisation de ces travaux au SDE, auquel la commune est adhérente, * De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de : 32 929,74 € et d'autoriser Madame La Maire à verser cette somme dans la caisse du Service Gestion Comptable du Puy, notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif, * D'inscrire à cet effet la somme de 32 929,74 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises. 	Unanimité
N°6	Prolongation délai délibération proposition achat parcelles cadastrées section AE 15-16	D'accepter de prolonger le délai de démolition jusqu'à fin Avril	Unanimité

N°7	Convention entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Vorey relative au service commun d'instruction des demandes et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol	* De valider la convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Puy en Velay et la commune de Vorey relative au service commun d'instruction des demandes et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol ; * D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ainsi que ses avenants et à prendre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération	Unanimité
N°8	annulé	annulé	annulé
N°9	OGEC : aide forfaitaire année scolaire 2024-2025	* D'octroyer l'aide forfaitaire présenté * D'inscrire à cet effet la somme de 31 755 € au budget primitif.	Unanimité
N°10	Subvention 2025 voyage scolaire école Louis JOUVET	* D'octroyer une participation équivalente à la moitié du reste à charge, soit 4 756 € * D'inscrire à cet effet la somme de 4 756 € au budget 2025	Majorité (13) - Abstentions (2 Jeannick Colibert et Gilles Dodet)
N°11	Subvention exceptionnelle et subvention 2025 voyage scolaire école Sainte Thérèse	D'octroyer une participation de 2 250 euros à l'école pour le voyage scolaire à Narbonne, et d'inscrire cette somme au budget communal	Majorité (13) - Abstentions (2 Jeannick Colibert et Gilles Dodet)
N°12	Reconduction du contrat de la cheffe de projet Petite Ville de Demain (PVD)	* D'approuver la reconduction du contrat de la cheffe de projet PVD jusqu'au 31/03/2026 * D'inscrire les crédits nécessaires au budget	Unanimité
N°13	Demande de remise exceptionnelle par l'association « le Magarzon »	D'octroyer une remise exceptionnelle de charges à hauteur de 1 500 €	Majorité (10) - Abstentions (5, Chantal Meurice, Edith Delabre, Gilles Dodet, Daniel Pommier et Gilles Collange)
N°14	Croix Rouge : mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit	De valider cette nouvelle disposition telle que présentée	Unanimité
N°15.1	Tarifs 2025 : Marché et Foires annuelles	D'approuver les tarifs 2025 pour les marchés et foires annuelles comme suit : 1 €/m linéaire avec mini 2 €/empl + 1,70 € électricité	Unanimité
N°15.2	Tarifs 2025 : cimetièrre	D'approuve les tarifs 2025 pour les concessions comme suit : * 15 ans pleine terre jusqu'à 2m ² = 240 € ; jusqu'à 4m ² = 460 € * 30 ans pleine terre jusqu'à 2m ² = 360 € ; jusqu'à 4m ² = 680 € * 50 ans caveau jusqu'à 6m ² = 1 010 € * Concessions du columbarium : 15 ans = 520 € ; 30 ans = 830 €	Unanimité
N°15.3	Tarifs 2025 : location de salles communales	approuve les tarifs pour la location de la salle polyvalente et d'autres salles communales pour 2025 comme suit : * Asso Vorey pour manif à but non lucratif ou pour manif à but lucratif dont recettes entièrement reversées à asso caritative : sans office 0 € ; avec office +90 € * Asso Vorey pour manif à but lucratif : sans office 90 € ; avec office +90 € * Asso non voreyziennne : sans office 220 € ; avec office +90 € * Particuliers résidant à Vorey : sans office 160 € ; avec office +90 € * Particuliers ne résidant pas à Vorey : sans office 230 € ; avec office +90 € * Professionnels : sans office 230 € ; avec office +90 € * Ecoles Voreysiennes, Crèche Farandole pour la conférence parentalité (AFR), Centre de loisirs de Vorey : Une gratuité par an pour animations et événements de la salle polyvalente OU de l'Embarcadère, Au-delà, application du tarif asso voreysienne * Location autres salles communales (Ex CIV, salle de la Marmotte, salle des associations, salle du conseil municipal) si activité à but lucratif : 70 € par journée	Unanimité

N°15.4	Tarifs 2025 : locations de terrain	De valider les tarifs suivants pour l'année 2025 : Barthélémy Michel (Changeac) 15.04 € Madame Crépinge (Le Chambon) 46.64 € Delorme Daniel (Le Fort) 89.19 € Lelardoux Danielle (Route de Vertaure-Succession de M. Bonhomme J. Pierre) 43.39 € Martin Philippe (Route de Vertaure) 64.86 € Perrin Félix (Vertaure) 36.16 € Pommier Daniel (Le Fort) 95.98 € Rosier Didier (Route des Terrasses) 37.27 € Rousset Gilles (Changeac) 269.73 € Vallier Viviane (Rue Moutet) 28.41 €	Majorité 1 contre (Marielle Allibert)
N°15.5	Tarifs 2025 : location de l'Embarcadère et de son matériel	De reconduire les tarifs présentés pour la location de l'Embarcadère et de son matériel pour l'année 2025	Unanimité
N°16	Modèle de délibération pour solliciter l'inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	* Rappelle l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation de son territoire à travers la randonnée. Il PREND ACTE du PDIPR proposé par le Département ; * Décide de donner un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et d'inscrire au PDIPR, les chemins suivants : GR N° 3, dénommé chemin de « Source et gorges de la Loire », GR40 « Tour des volcans du Velay », GR765 « Sentier vers Saint-Jacques-de-Compostelle »; PR N°247 dénommé chemin de « A la recherche de l'eau salée » ; PR N°446 « De la Loire aux Sucs »; PR N°667 « De la Loire au suc de Bartou » * Inscrit au PDIPR les tronçons d'itinéraires traversant des biens de section suivants : AO0186 Cumi, AP0261 Labastide, AV0108 Changeac, AV0183 Les Druas. * Prend ACTE du fait que les tronçons des chemins situés sur des parcelles privées (figurant en rouge sur les cartes réalisées par le Département) ne sont pas inscrits au PDIPR ; * S'engage à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR ; * S'engage à inscrire les itinéraires concernés et la volonté de les pérenniser dans les documents d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de leur élaboration (SCOT, PLU, PADD, DOG, PDU); * S'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'un tronçon de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.	Unanimité
N°17	Demande de subvention de l'association du Foyer d'Animation Socio-Educative	De rejeter cette demande de subvention	Contre à l'unanimité
N°18	Abonnement de la commune à Radio Craponne pour l'année 2025	De renouveler son abonnement 2025 à Radio Craponne d'un montant de 550 €	Majorité (13) - Abstentions (2 Martine Mansuy et Grégory Noël)
N°19	Demande de subvention 2025 – Association Radio FM43	De rejeter cette demande de subvention	Majorité contre (9) - 6 abstentions (Grégory Noël, Daniele Pommier, Gilles Collange, Mikaël Grand, Gilles Dodet et Didier Saby)